

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Julie Cadieux

<https://www.cadre21.org/membres/9aa19df7e721830cb2def768>

Date d'obtention : 2023-09-18 15:01:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'une situation se présente à moi je dois évaluer si je peux intervenir ou non (ex.: si en contexte scolaire)

Avec l'aide de la trousse Sexto:

Je dois m'entretenir avec la personne qui a signalé et/ou la victime.

Je dois évaluer la situation et vérifier les informations obtenues.

Je dois statuer s'il s'agit d'un acte impulsif ou malveillant.

Si c'est impulsif je ne dois pas collecter des informations auprès de l'instigateur mais je le rencontre pour lui expliquer mes démarches, je confisque son cellulaire et contacte les policiers pour qu'il puisse poursuivre l'intervention, signalement au DPJ.

Si cela semble plutôt un acte impulsif, collecter la version de l'instigateur et poursuivre les étapes de la trousse.

En tout point, il s'avère pertinent de contacter les policiers, ils pourront aussi faire de la sensibilisation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Plusieurs types de situations peut se présenter en milieu scolaire et nous devons être bien outillé pour diriger de la meilleure façon possibles nos interventions. Les situations peuvent être dénoncé par un tiers ou la victime elle-même. Elles peuvent être réalisé de façon impulsive ou malveillante, entre même sexe ou sexe opposé. Les personnes impliquées peuvent vouloir collaborer ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque le cellulaire doit être confisqué et que l'instigateur avec l'intention malveillante doit être rencontré pour expliquer que les prochaines démarches se feront avec les policiers.